



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 30 septembre 2021)

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 15

Absents représentés : 1

Absents excusés : 1

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 4 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois d'octobre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 30 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Froustey Pierre.

Présents :

Mesdames Casteras Line, De Artèche Sylvie, Dedout Marie-Jeanne, Gayon Marie-Antoinette, Jaurry Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Libier Marie-Thérèse,
Messieurs Arbeille Henri, Boireau Philippe, Benoît Darets, Dalmay Yohann, Dumas Jean-Louis, Froustey Pierre, Laffitte Pierre et José Prosper.

Absents représentés :

Monsieur Trézières Yves a donné pouvoir à Monsieur Arbeille Henri.

Absents excusés :

Monsieur Daulouède Jean-Claude.

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE NATIONAL AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES LANDES POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE MISE À JOUR DES OUTILS DE SUIVI DES PRESTATIONS EFFECTUÉES AUX DOMICILES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Rapporteur : Monsieur le président

Le CIAS met à jour ses outils de suivi des interventions des agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS de MACS aux domiciles des personnes accompagnées afin d'améliorer la qualité du service fourni.

Dans le cadre du plan de relance numérique, le CIAS sollicite une subvention du département des Landes permettant de financer à hauteur de 40 % différents projets informatiques entrant dans le champ d'application du plan de relance, notamment le projet d'amélioration du suivi des prestations des personnes accompagnées par le SAAD :

Dépense totale prévisionnelle (HT)	21 000 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense (HT)	Taux	Montant de la subvention demandée
Plan de relance numérique	21 000 €	40 %	8 400 €
Fonds propres (HT)	12 600 €		
Total général du plan de financement (HT)	21 000 €		



Planification du projet d'amélioration du suivi des prestations :

Début du projet	2021
Fin du projet	2022

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-16 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU les statuts du centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

CONSIDÉRANT la volonté du CIAS de MACS de déployer des outils numériques visant à faciliter le suivi des interventions effectuées au domicile des personnes accompagnées ;

CONSIDÉRANT que les projets menés par le CIAS de MACS répondent aux objectifs précités et sont éligibles au plan de relance numérique ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de solliciter une subvention d'un montant de 8 400 € au titre du plan de relance numérique auprès du département des Landes pour le financement du projet d'amélioration du suivi des prestations des agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS de MACS au domicile des personnes accompagnées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 4 octobre 2021

Pour le président,
par délégation

Le vice-président,
Pierre Laffitte

